Informations communales et pratiques

Samedi 18 janvier:

Vœux du Maire à la population - 19h00 en salle polyvalente

Samedi 25 janvier:

Vœux du Maire aux acteurs du monde économique et associatif - 11h en salle polyvalente

Samedi 8 février:

Les Petits Chanteurs de la Maîtrise des Hauts de France 20h en l'Eglise St Vaast

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise du 13 ianvier au 12 avril, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat ; la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels vous avez pu être confrontés au cours des deux dernières années : cambriolages, vandalisme, vols, agressions, etc...

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Ils seront interrogés par un



enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle.

L'identité et la venue de l'enquêteur vous seront indiquées INSEE au préalable par courrier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité nouvellement délivrée passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Inutile de vous déplacer dans votre mairie!

Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

Elections municipales des 23 et 30 mars prochains : qu'est ce qui change pour Capinghem?

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux apporte de profondes modifications pour le prochain scrutin municipal. Qu'induisent-elles pour vous, électeurs capinghemmois?

° Vous élirez vos représentants communaux selon le scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Les dispositions qui s'appliquaient avant aux communes de plus de 3500 habitants, s'appliquent désormais aux communes de plus de 1000 habitants : le panachage ne sera par conséquent plus autorisé. (Il vous sera interdit de rayer certains candidats d'une liste et de les remplacer par les candidats d'une autre liste!)

Les listes seront composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

° Vous élirez en même temps et par le même bulletin de vote, vos conseillers communautaires. Les premiers des listes élues auront vocation à siéger au sein des intercommunalités. La loi de 2013 instaure donc l'élection directe, dans le cadre des élections municipales, des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux.

Que faire en cas d'impossibilité de se rendre au bureau de vote ?

Voter par procuration est une démarche très simple. Les cas dans lesquels vous pouvez donner procuration sont les

°Obligations professionnelles ou de formation, handicap, problèmes de santé, départ en vacances, assistance donnée à une personne malade, résidence dans une commune autre que la commune d'inscription, lorsque ceux-ci rendent impossible la présence dans la commune d'inscription le jour du scrutin.

Attention: le mandataire (celui à qui est donnée la procuration) doit jouir de ses droits électoraux et doit être inscrit dans la même commune que le mandant (celui qui donne procuration) ! (mais pas nécessairement dans le même bureau de vote).

Comment donner procuration? Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie, au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail et présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter. Là, il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s). adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. A noter: Le mandant peut remplir en ligne et imprimer le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présentera au guichet des lieux précités.



Le mot du Maire et des Élus

www.capinghem.fr



Chères Capinghemmoises, Chers Capinghemmois

Pour ce premier numéro de notre bulletin municipal de l'année 2014, je vous présente en mon nom et au nom du Conseil Municipal, mes plus sincères vœux de bonheur, de prospérité et surtout de santé.

Je pourrai vous les renouveler de vive voix lors de la cérémonie du 18 janvier à laquelle i'espère vous voir nombreux, comme chaque année. Une autre cérémonie, plus particulièrement destinée aux associations et aux entreprises de votre commune sera organisée le 25 janvier.

D'ores et déjà, j'espère que l'année nouvelle permettra la réalisation de vos souhaits les plus chers et également que notre village continuera d'être cet endroit que beaucoup de nos visiteurs décrivent comme plein de charme et qui donne envie d'v habiter.

Je crois pouvoir dire sans me tromper qu'en 2014, une part importante de l'activité municipale sera encore consacrée à la gestion du dossier Humanicité et au proiet de développement de notre commune. L'article que vous pouvez lire ci-contre sera donc certainement suivi d'autres dans le futur car nous tenons à ce que soyez pleinement informés sur ces enjeux majeurs pour notre village.

Bonne lecture et rendez-vous dans le prochain numéro de l'écho de Capinghem.



MAIRIE DE CAPINGHEM 58 his rue Poincaré 59160 CAPINGHEM Tél: 03 20 92 17 66 www.capinghem.fr

Accueil du public : Du mardi au vendredi 09h-12h/13h30-17h Lundi de 13h30 à 17h / Samedi de 09h à 12h

Suivi de l'aménagement de Humanicité – où en sommes-nous?

Un permis de construire rectificatif sur le projet du promoteur **PREAM**

Le 20 septembre dernier, Monsieur le Maire a délivré un arrêté de refus de permis de construire concernant un projet de 355 logements, déposé par le promoteur PREAM sur le périmètre de Humanicité. Ce refus était motivé par deux raisons principales, et, évidemment, deux raisons de droit. D'abord, le document présenté par le promoteur comportait une erreur d'emplacement pour les sorties de secours. Ensuite, le respect de la part réglementaire de 20 % des logements sociaux dans l'ensemble du programme n'apparaissait pas clairement. Le 13 novembre, Monsieur le Maire a repris l'arrêté de permis de construire, pour permettre au promoteur de déposer un permis modificatif. Celui-ci est en cours d'instruction.

Pourquoi est-ce important de veiller à ce que les nouveaux programmes comportent assez de logements sociaux?

Lorsque Humanicité sera terminé, Capinghem comptera 3 200 habitants : elle sera donc tout proche du seuil de 3 500 habitants, au-delà duquel la loi SRU – et son obligation de 20 % de logements sociaux – s'applique. Faire en sorte que les programmes de logements se rapprochent dès à présent de cette exigence permet de s'assurer qu'il n'y aura pas, à partir d'un certain moment, nécessité de rattraper, et, de fait, de déséquilibrer l'offre de logements mis à disposition sur la commune. C'est le gage d'un équilibre pour les années à venir.

Au-delà de Humanicité, avancer sur le devenir urbain de la commune

Depuis l'été, la commune et LMCU avancent sur un projet qui aurait l'avantage de relier Humanicité et le cœur de ville. Il s'agit d'un projet de développement à dominante économique, avec le minimum de logements possible. Une étude stratégique va être lancée, une étude de capacité est déjà en cours – il s'agit d'évaluer les besoins en équipements municipaux nécessaires dans le cadre de ce développement, et de voir comment ils peuvent être financés (via l'équilibre économique du projet, ou via des subventions publiques.)

Réalisation: MC.FICHELLE / A.KIMOUR





Inauguration des ateliers à Humanicité

Les Ateliers Humanicité sont immergés au cœur du quartier Humanicité, rue Martin Luther King, au rez-de-chaussée du bâtiment Les Emeraudes. Espace de 250 m², les Ateliers sont un outil de développement de tout projet d'innovation issu des besoins ou attentes des acteurs du quartier (habitants, résidents,

professionnels, étudiants, apprentis...). Un lieu « autrement » pour apprendre le *vivre-ensemble*.

Les Ateliers Humanicité développeront deux axes de travail:

- la création d'un système qui impliquera toutes les parties prenantes du quartier
- l'accompagnement de projets innovants dans lesquels seront mobilisés des experts (médecins, responsables d'établissements, étudiants, etc) et des personnes vivant ou

travaillant dans le quartier.

Cette participation des acteurs du quartier est une caractéristique essentielle des ateliers, pour qu'au final naissent de nouvelles manières de vivre ensemble et de nouveaux usages.

Sur le quartier s'installent et naissent des nouvelles communautés de vie (étudiants, personnes malentendantes...) porteuses d'idées et de questions. Les ateliers accueillent des représentants de ces communautés pour élaborer avec eux des réponses à des questionnements, besoins ou attentes.



Les enfants fêtent Noël à Capinghem



Riches activités pour le service Enfance en cette fin d'année : distribution de coquilles aux écoliers, repas de Noël à la cantine, Fête des enfants le samedi 21 décembre.

Comme chaque année, le Maire est venu souhaiter un joyeux Noël aux enfants de l'école Lucie Aubrac, ainsi que de bonnes vacances, bien méritées. Les coquilles et sachets de chocolats ont été distribués à tous les écoliers ainsi qu'aux enseignants. Le vendredi 20 décembre, à midi, c'est un repas de fête qui attendait les enfants à la cantine : Musiques, danses et fous rires ont accompagné ce moment fort sympathique. Le lendemain, la fête

annuelle a permis d'accueillir une centaine d'enfants en salle polyvalente, pour assister à la représentation d'un spectacle musical de la compagnie « le Coffre d'arlequin ». Le Père Noël est même venu personnellement distribuer les goûters... Une après midi récréative et magique, qui marque la clôture de l'année 2013 du service Enfance de la mairie.

Ces moments importants pour la vie communale sont des instants chaque année très attendus par les enfants de Capinghem.

D'autres activités organisées par le service Enfance seront mises en place en 2014.

Rendez-vous sur le site internet de la commune pour suivre les actualités.





Les 29 et 30 novembre derniers avait lieu la collecte nationale de la banque alimentaire.

C'est dans ce cadre que Sandrine Laurence et Frédéric Béague ont organisé et participé à la collecte sur notre commune. (Voir photo)

Ils furent accompagnés par Abdelkader Kimour, adjoint au maire, qui, au volant de la camionnette communale, a sillonné les rues de Capinghem et collecté les dons aux domiciles

des habitants volontaires. (Un tract avait été joint à l'écho de novembre et il suffisait de l'afficher sur la façade de votre domicile pour manifester votre volonté de participer).

Nous remercions Monsieur Hugeux, directeur du groupe scolaire Lucie Aubrac, qui a également organisé de son côté une collecte auprès des élèves.

Pour information, les 98 Banques Alimentaires et antennes ont distribué 100 000 tonnes de denrées, équivalant à 318 millions d'euros, à 5 200 associations et organismes sociaux. Ainsi, tout au long de l'année, environ 820 000 personnes ont pu bénéficier de cette aide alimentaire, représentant l'équivalent de 200 millions de repas.



CCAS

Le goûter des séniors pour fêter Noël offert par le Centre Communal d'Action Sociale a réuni quelques 90 personnes autour d'un chocolat chaud et d'une coquille.

Une animation a permis aux nombreux présents de se défouler et de réaliser quelques pas de danse.

Monsieur le Maire et les adjoints présents ont salué l'ensemble des participants.

Quant à l'EHPAD Saint François de Sales sur Humanicité, des boîtes de chocolats ont été distribuées par le CCAS, pour le plaisir de tous les résidents et membres du personnel.



CLUB CULTUREL

C'est le vendredi 31 janvier prochain, à 14h30, que se déroulera en salle polyvalente de notre commune, l'Assemblée Générale annuelle du Club Culturel de Capinghem. Le bilan de l'année écoulée ainsi que le programme des activités pour 2014 seront présentés à cette occasion.

Elle sera suivie du traditionnel goûter, qui offrira à ses adhérents un nouveau moment de convivialité. Une tombola dotée de nombreux lots clôturera cette rencontre.

Les personnes retraitées et non-adhérentes à ce jour, désireuses de rejoindre le club pour l'année 2014, y sont cordialement invitées.

Pour des raisons pratiques d'organisation, il est toutefois impératif de s'inscrire au préalable auprès de:

Jean-Marie RENAUD, Président du club, au 03 20 08 87 17, avant le 25 janvier.

<u>Cotisation annuelle</u>: 22.00 euros; prix des sorties pour les adhérents: 49.00 euros.

Les œuvres de très nombreux auteurs, incontournables ou nouveautés en tout genre, sont à découvrir à la bibliothèque municipale. Venez vite!

